

Fiche signalétique

Bicarbonate de potassium technique

SIMDUT

Vêtements de protection

TMD



1. Identification du produit et de l'entreprise

| | |
|-------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nom du produit | : Bicarbonate de potassium technique |
| Fournisseur | : Groupe Horticole Ledoux inc. 785 rue Paul-Lussier Ste-Hélène-de-bagot, QC J0H 1M0 TÉLÉPHONE : (450) 791-2222 |
| Synonyme | : Carbonate acide de potassium |
| Utilisations | : Applications industrielles |
| Code | : # GHL: 100-01020020 |
| Date de validation | : 6/21/2010. |
| Nom du responsable | : Regulatory Affairs / Affaires réglementaires |
| <u>En cas d'urgence</u> | : INCIDENT EN COURS DE TRANSPORT- 24 HRES/JOUR - 7 JOURS/SEMAINE AU CANADA - APPELER CANUTEC (24h): 1-613-996-6666 |

2. Identification des dangers

| | |
|-----------------------------|---------------------------------|
| État physique | : Solide. [Poudre ou granules.] |
| Odeur | : Inodore. |
| Vue d'ensemble des urgences | : |

PEUT CAUSER UNE IRRITATION DES YEUX ET DES VOIES RESPIRATOIRES.
Légèrement irritant aux yeux et au système respiratoire. La manipulation et/ou la transformation de cette substance peuvent éventuellement générer une poussière capable de provoquer une irritation mécanique des yeux, de la peau, du nez et de la gorge. Éviter de respirer les poussières. Éviter le contact avec les yeux. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Laver abondamment après usage.

| | |
|--------------------|--------------------------|
| Voies d'absorption | : Inhalation. Ingestion. |
|--------------------|--------------------------|

Effets aigus potentiels sur la santé

| | |
|------------|-----------------------------------------------------|
| Inhalation | : Légèrement irritant pour le système respiratoire. |
| Ingestion | : Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Peau | : Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Yeux | : Légèrement irritant pour les yeux. |

Effets chroniques potentiels sur la santé

| | |
|-----------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Effets chroniques | : L'exposition répétée ou prolongée à la poussière peut entraîner une irritation respiratoire chronique. |
| Cancérogénicité | : Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Mutagénicité | : Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Tératogénicité | : Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Effets sur le développement | : Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Effets sur la fertilité | : Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Organes cibles | : Non disponible. |

2 . Identification des dangers

Signes/symptômes de surexposition

| | |
|-------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Inhalation | : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation des voies respiratoires toux |
| Ingestion | : Aucune donnée spécifique. |
| Peau | : Aucune donnée spécifique. |
| Yeux | : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation larmolement rougeur |
| Conditions médicales aggravées par une surexposition | : Aucun connu. |

Voir Information toxicologique (section 11)

3 . Information sur les composants

| <u>Nom</u> | <u>Numéro CAS</u> | <u>%</u> |
|--------------------------|-------------------|----------|
| bicarbonate de potassium | 298-14-6 | 60 - 100 |

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

4 . Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

| | |
|---------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Contact avec les yeux | : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. Consulter un médecin immédiatement. |
| Contact avec la peau | : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre. Consulter un médecin immédiatement. |
| Inhalation | : Transporter la personne incommodée à l'air frais. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. Consulter un médecin immédiatement. |
| Ingestion | : Laver la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement. |
| Note au médecin traitant | : Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contacter le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées. |

5 . Mesures de lutte contre l'incendie

Inflammabilité du produit : Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.

Moyens d'extinction

| | |
|------------------------|--------------------------------------------------------------------|
| Utilisables | : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants. |
| Non utilisables | : Aucun connu. |

Dangers spéciaux en cas d'exposition : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

5 . Mesures de lutte contre l'incendie

- Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxyde/oxydes de métal
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

6 . Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non autorisées ou non protégées. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les poussières. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Précautions environnementales** : Éviter la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air)
- Méthodes de nettoyage**
- Fuite ou déversement** : Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Ramasser le déversement à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment identifié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

7 . Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

- Manutention** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et le visage avant de manger, boire ou fumer. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les poussières. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
- Entreposage** : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles, de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas entreposer dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

8 . Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Nom du produit**Limites d'exposition**

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

8 . Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Procédures de surveillance recommandées : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire de procéder à un examen des personnes et de l'atmosphère sur le lieu de travail ou d'effectuer un contrôle biologique pour déterminer l'efficacité de la ventilation, définir d'autres mesures de contrôle, et/ou statuer sur la nécessité d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires.

Mesures techniques : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Mesures d'hygiène : Après manipulation de produits chimiques, laver les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois le travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection individuelle

Respiratoire

: Utiliser un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.

Mains

: Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.

Yeux

: Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée ou aux poussières. Si les conditions de fonctionnement entraînent de fortes concentrations de poussières, utiliser un masque à poussière. Recommandé: lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux

Peau

: L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.
Recommandé: blouse de laboratoire (sarrau)

Contrôle de l'action des agents d'environnement

: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour s'assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

9 . Propriétés physico-chimiques

| | |
|------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| État physique | : Solide. [Poudre ou granules.] |
| Couleur | : Blanc. |
| Odeur | : Inodore. |
| Poids moléculaire | : 100.11 g/mole |
| Formule moléculaire | : KHCO_3 |
| Point de fusion/congélation | : Température de décomposition: 100°C (212°F) |
| Densité relative | : 2.17 |
| Solubilité | : Soluble dans les substances suivantes: l'eau froide. |

10 . Stabilité du produit et réactivité

| | |
|--------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Stabilité | : Le produit est stable. |
| Polymérisation Dangereuse | : Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, il ne se produira pas de polymérisation dangereuse. |
| Conditions à éviter | : Aucune donnée spécifique. |
| Matières à éviter | : Réagit avec les acides. Réagit violemment avec le phosphate d'ammonium. |
| Produits de décomposition dangereux | : Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. |

11 . Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat | Espèces | Dosage | Exposition |
|-----------------------------------|----------|---------|--------|------------|
| Non disponible. | | | | |

Conclusion/Résumé : Non disponible.

12 . Informations écotoxicologiques

Effets sur l'environnement : Not available.


13 . Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

Élimination des déchets : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. L'élimination de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit se conformer en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éviter la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Les déchets et les emballages vides doivent être éliminés conformément à la réglementation fédérale, provinciale et municipale en matière de protection de l'environnement.

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.

14 . Informations relatives au transport

| Informations réglementaires | Numéro UN | Nom d'expédition correct | Classes | GE* | Étiquette | Autres informations |
|-----------------------------------|-----------------|--------------------------|---------|-----|---------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| Classification pour le TMD | Non réglementé. | - | - | - |  | - |

GE* : Groupe d'emballage

15 . Informations réglementaires

| | |
|-----------------------------|---------------------------------------------------|
| SIMDUT (Canada) | : Produit non réglementé par le SIMDUT (Canada). |
| Inventaire du Canada | : Tous les ingrédients sont énumérés ou exemptés. |

16 . Autres informations

Autres informations : Ce produit a été classé selon les critères de danger du Règlement sur les produits contrôlés et la Fiche signalétique contient tous les renseignements exigés dans le Règlement sur les produits contrôlés.

Autres considérations spéciales : Aucune remarque additionnelle.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.